

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 10 mars 2026

Le dix mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	10
votants :	11
absents :	5

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME PENLOUP

Absents excusés : MME LANCIEN ; MME MARY, M DREUX

Absents qui ont donné pouvoir : MME HAVARD à MME EPRON Paméla
M PLANNELLES-GARCIA à M NOURY Fabien

Secrétaire de séance : M DEMAZEL Serge

N°2026016 - Objet : Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (CFU) Budget
ASSAINISSEMENT

En mai 2024, la commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.161.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner madame GOUIN Cécile en sa qualité première adjointe.

Après présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le CFU du budget annexe « ASSAINISSEMENT » de l'exercice 2025

Approuve la gestion de l'exercice 2025

Considérant son adoption à l'unanimité,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 1200 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Reprise du déficit de fonctionnement au 002	-1 200 €
Affectation de l'excédent d'investissement au 001	67 356.84 €
Affectation à la section d'investissement compte 1068 :	0.00€

	fonctionnement	investissement	CUMUL
Recettes	142 357,46	38 400,10	
Dépenses	91 449,17	61 835,49	
résultat de l'exercice	50 908,29	-23 435,39	27 472,90
002/001	-52 108,29	90 792,23	
cumul	-1 200,00	67 356,84	66 156,84
		RAR	4 000,00
			62 156,84
			-63 356,84 BF

Et ont signé les membres présents

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,
Serge DEMAZEL

Fait et délibéré le 10 mars 2026
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

